

Anna-Marie et David Holmes; "In Search Of The Bowhead Whale", un documentaire relatant une fascinante expédition photographique sur une espèce de baleine rare, et "Hunger", film d'animation réalisé à l'aide d'un ordinateur électronique. Rappelons au sujet de ce dernier film qu'il avait obtenu en 1974 le prix spécial du jury du Festival de Cannes.

"He's Not The Walking Kind", un film au sujet d'un jeune handicapé déterminé malgré cela à faire une réussite de sa vie sociale et "Accident", un film relatant l'expérience d'un homme ayant survécu à un crash d'avion, sont les deux autres productions de l'ONF à avoir remporté un prix, à savoir cette fois-ci un ruban rouge.

Jean Gascon à l'Office national du film

Jean Gascon, artiste et metteur en scène montréalais a été nommé à l'Office national du film pour un mandat de trois ans. Il remplace Jean-Louis Roux, également de Montréal.

M. Gascon est né à Montréal le 21 décembre 1920. En 1946, il se voit décerner une bourse par le gouvernement français pour aller étudier dans diverses écoles en France, dont l'École du Vieux-Colombier. En 1949, après avoir participé à plusieurs productions en tant qu'acteur professionnel tant à Paris qu'en tournée, il rentre au Canada et, avec Jean-Louis Roux et Guy Hoffman, fonde le Théâtre du Nouveau Monde, troupe avec laquelle il monte une cinquantaine de pièces. En 1959 il a été co-metteur en scène à Stratford.

M. Gascon a été co-fondateur de l'École nationale de théâtre en 1960 et en est devenu directeur général par la

suite. Il a été directeur artistique du Festival de Stratford de 1967 à 1974, et acteur et metteur en scène à la télévision et à l'opéra.

Au nombre des distinctions honorifiques qu'il a reçues, mentionnons un doctorat ès lettres de l'Université McGill en 1960, le *Canadian Drama Award*, le prix de \$50,000 de la Banque Royale en 1974 et le prix Molson pour ses efforts en vue du rapprochement des cultures anglaise et française au Canada.

Nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1967, il a récemment été promu au rang de Compagnon.

Ventes et stocks des grands magasins

Les ventes des grands magasins ont atteint \$432.1 millions en avril, une augmentation de 12.8% comparativement à \$383.0 millions en avril 1974.

Les ventes ont augmenté dans 36 des 40 rayons. Les hausses les plus élevées ont été enregistrées dans le rayon essence, huile, accessoires d'automobile, réparation et fournitures (31.9%) et celui des produits alimentaires et connexes (29.4%). Toutes les provinces ont rapporté des ventes plus élevées par rapport à avril 1974, variant entre un sommet de 84.9% en Île-du-Prince-Édouard et 6.2% à Terre-Neuve.

Les ventes ont augmenté de 2.2% à Montréal, de 13.4% à Toronto, de 15.4% à Winnipeg et de 19.5% à Vancouver.

La valeur marchande des stocks détenus en avril s'élevait à \$1,528.8 millions, une hausse de 20.7% par rapport à avril 1974. Les stocks ont augmenté dans 36 rayons, le matériel de plomberie, chauffage et construction enregistrant la plus forte augmentation avec 71.2%. La baisse la plus importante se situe dans le rayons des gros appareils ménagers (-17.0%).

La nouvelle Loi... (suite de la page 2)

plus méritants. Les autochtones nés au pays se livrent à toutes les activités que j'ai énumérées il y a un instant sans évaluation de moeurs. J'en suis venu à la conclusion que le vaste cri-

tère concernant la vie et les moeurs qu'on retrouve dans la loi actuelle est indéfinissable, irréaliste et injuste. Par le passé et dans toutes ses formes, il a puni, parfois à tort, un comportement humain non punissable par la loi. C'est pourquoi nous avons retenu le principe de la loi dans le bill C-20. Au lieu de l'expression nébuleuse "de bonne vie et de moeurs", nous avons établi des critères précis qui peuvent être invoqués sans crainte d'abus.

Selon le nouveau bill, certains articles du Code criminel et de la loi sur les stupéfiants fourniront les lignes directrices nécessaires qui ne prêtent nullement à controverse. Après tout, une personne a fait certaines choses ou pas; elle a certaines qualités ou non. La loi vise les violeurs de la loi, qu'ils soient canadiens ou étrangers. La suppression des mots "de bonne vie et moeurs" constituent une étape importante vers l'élimination du pouvoir discrétionnaire arbitraire. Cette étape est tout à fait conforme au changement fondamental apporté au nouveau bill sur la citoyenneté, qui redéfinit la citoyenneté comme un droit accordé lorsque certaines conditions sont remplies.

Je le répète, selon la loi actuelle, la citoyenneté est un don que le ministre fait lorsqu'il le juge à propos. A mon avis, ce pouvoir discrétionnaire a été exercé équitablement au cours des années. En principe, cependant, même si ce n'est pas le cas en pratique, cette approbation peut entraîner l'imposition de conditions qui ne sont pas stipulées par la loi. Selon la loi, on pourrait exercer des pouvoirs arbitraires sans encourir de sanction publique ou législative. Le nouveau bill sur la citoyenneté rectifie la situation. Cependant, l'article 18 du bill permet au gouverneur en conseil de refuser d'accorder la citoyenneté ou la reprise de la citoyenneté si cela porte atteinte à la sécurité de l'État ou est contraire à l'ordre public. A mon avis, cela permettra d'intervenir de façon satisfaisante et exceptionnelle dans les cas exceptionnels.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.